
PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ

Mise à jour le 03/07/2020

N/Ref : PPZ/FT/PB/20/017

Sources :

Site du Ministère du travail
PRA Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
Recommandation CNRS
Recommandations Université Paris-Saclay
www.gouvernement.fr/info-coronavirus
Guide OPPBTP
Avis et rapport du haut conseil de santé publique
Projet de circulaire ministérielle du 3 mai
Recommandations du MESRI pour l'organisation des concours
Circulaire du MESRI du 11 juin
Projet de circulaire du 25 juin
Protocole de déconfinement des entreprises – étape 3

Préambule

Contexte spécifique :

Suite à l'annonce du Président de la république le 14 juin dernier, concernant la troisième phase du déconfinement et le classement de l'Ile de France en zone verte, la reprise de l'activité amorcée dès le 11 mai se poursuit dans un souci de protection des personnes (agents de l'Ecole comme prestataires).

La situation sanitaire générale s'améliorant, la capacité globale d'accueil de l'établissement va donc passer de 40% à 100% d'agents présents pour le site de Gif-sur-Yvette.

A partir du 15 juillet, le travail sur site pourra reprendre pour tous les agents et hébergés. L'Ecole reste fermée aux usagers (hors bibliothèque et rendez-vous individuels) jusqu'au 7 septembre 2020.

Des révisions de ce document sont à prévoir au fur et à mesure de l'évolution de la crise sanitaire et des consignes gouvernementales.

I. Conditions et dispositif d'accès aux sites

Conformément à la circulaire du 25 juin et malgré l'évolution positive de la situation sanitaire, le maintien de la vigilance reste d'actualité. Le virus circule toujours. La reprise de l'épidémie, peut advenir notamment par la présence de publics adultes réunis dans des espaces clos.

Les directeurs d'entités doivent organiser l'activité en présentiel de manière à respecter les règles de distance physique entre les agents.

Les agents sont invités à revenir sur site avant la fermeture de l'école.

Les parents dont les enfants ne peuvent être gardés devront poser des congés.

Les personnes à risque (cf. annexe 1 liste des personnes à risque page 9) peuvent également revenir en présentiel, avec l'accord de leur médecin traitant. Dans ce cas, ils pourront bénéficier de mesures de protection complémentaires pour la reprise du travail en présentiel (aménagement d'un bureau dédié, vigilance sur l'hygiène des mains...), en accord avec leur médecin traitant et le médecin de prévention.

Sur demande des intéressés et sur prescription médicale du médecin traitant en lien avec le médecin de prévention (dans le respect du secret médical), les personnes à risque peuvent néanmoins demander le maintien du télétravail, lorsque celui-ci est possible. Dans le cas contraire, un certificat d'isolement devra être produit pour une interruption de travail.

Les horaires décalés sont préconisés pour éviter les heures de pointe dans les transports comme sur la route. Afin de permettre une plus grande amplitude horaire, le site de Gif-sur-Yvette sera accessible de 7h à 20h.

L'autorisation préalable de la présidence n'est plus nécessaire. Toutefois, le passage par l'accueil de Gif-sur-Yvette ou par la porterie à Cachan est maintenu pour émarger à l'arrivée et au départ.

Les enseignements en présentiel à destination des étudiants ne sont pas possibles avant la rentrée universitaire 2020. L'accès aux sites de l'Ecole leur est donc interdit en dehors de la bibliothèque pour du prêt ou du retour d'ouvrages et sur rendez-vous.

L'accès aux laboratoires pour les doctorants est autorisé dans le strict respect des conditions sanitaires requises. De la même manière, les stagiaires dont les activités ne peuvent se tenir à distance ont également accès à l'établissement dans la limite de la capacité d'accueil des entités.

L'accueil des personnels et des entreprises extérieures sur le site de Gif-sur-Yvette se fait par des entrées/sorties distinctes matérialisées au sol afin de gérer les flux.

Des consignes sont transmises aux personnels et hébergés avant leur arrivée sur site (cf **annexe 2 page 10**)

Un accueil supplémentaire est mis en place pour les candidats aux concours.

- *Les autorisations préalables :*

Les autorisations préalables ne sont plus nécessaires.

- *Conditions individuelles d'accès aux sites*

Il est de la responsabilité de chacun de ne pas venir sur site en cas de symptômes liés au covid-19

La procédure d'identification et de suivi des malades est disponible en **annexe 3 page 12**.

II. Les mesures sanitaires et de prévention

A. Gestes barrières :

- Distanciation physique d'au moins 1 mètre.
- En dessous d'une distance de 1 mètre, le port d'équipement individuel est **obligatoire**.
- Se laver les mains très régulièrement (toutes les 2 heures et après contact impromptu avec d'autres personnes ou port d'objets récemment manipulés par d'autres personnes)
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Proscrire les poignées de main et accolades
- Ne pas se prêter de petits matériels (fournitures...) : attribution personnelle

Les consignes de lavage des mains sont disponibles en **annexe 4 page 1**

B. Mesures organisationnelles et d'hygiène

1. Les équipements de protection individuels mis à disposition des agents par l'Ecole :

Des équipements de protection individuelle (masque, gel hydro-alcoolique et lingettes désinfectantes) sont à retirer lors de l'arrivée à l'Ecole à la porterie du site de Cachan et à l'accueil du site de Gif-sur-Yvette.

- Les masques :

Dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être respectées, le port du masque est obligatoire.

Pour ces situations, des masques chirurgicaux sont distribués sur demande aux agents sur la base de deux à trois masques par jour de présence.

Pour l'ensemble des agents, deux masques « grand public » sont distribués lors du 1^e retour. Le lavage journalier des masques « grand public » reste à la charge des agents.

Les masques « grand public » doivent être entretenus et lavés de façon journalière
Les masques doivent être ajustés et couvrir le nez et la bouche
Les mains ne doivent pas toucher le masque quand il est porté
Le sens du masque doit être respecté : le nez et la bouche ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque.
Un masque doit être changé toutes les 4 heures et dès qu'il est sale, endommagé ou humide
Un lavage des mains est impératif avant de mettre le masque et après l'avoir retiré
Le port du masque ne dispense pas du respect de la distanciation sociale et du lavage régulier des mains.

Le mode opératoire de la mise en place d'un masque est disponible en **annexe 5 page 16**

Le type de masque est à adapter en fonction des risques pour lesquels il existe un besoin de protection, en particulier en laboratoire de chimie ou biologie.

- Les gants :

Le port des gants n'est pas préconisé sauf pour les laboratoires dans le cadre des expériences usuelles, pour la bibliothèque pour le prêt des ouvrages et dans le cas où un équipement partagé ne peut pas être désinfecté.

La commande de gants reste sous la responsabilité des laboratoires.

- Solution hydro-alcoolique:

Des stations de distribution de gel hydro-alcooliques sont disponibles à l'accueil à Gif-sur-Yvette et à la Porterie à Cachan.

Une vingtaines de stations supplémentaires seront disposées aux endroits de passage des différents bâtiments (devant les ascenseurs et accès aux escaliers, devant les cafés labs,..). Des flacons individuels sont fournis à la reprise d'activités en présentiel des agents. Les agents seront invités à conserver les flacons vides pour qu'ils puissent être remplis à nouveau.

- **Liquide désinfectant**

Du liquide désinfectant et des lingettes ou des lingettes désinfectantes sont mis à disposition des agents pour le nettoyage des postes de travail partagés (avant et après utilisation) : matériels expérimentaux, banques d'accueil, véhicules de service, équipements numériques (souris, clavier), surfaces de travail.

- **Formation**

Les agents de l'accueil sont formés au port des équipements de protection individuelle et au rappel des consignes.

Les assistants de prévention sont mobilisés pour accompagner les entités au respect des consignes et la formation au port des équipements de protection individuelle.

Des tutoriels sont également disponibles sur l'intranet à destination des agents, hébergés et usagers.

- **Déchets**

Des containers spécifiques sont réservés aux équipements de protection usagers.

Les masques usagers peuvent également être mis dans un sachets hermétique et mis à la poubelle classique.

- **Prise de température :**

La prise de température systématique par l'employeur n'est pas une mesure recommandée par les autorités sanitaires. Chacun est néanmoins invité à surveiller avec attention et plusieurs fois par jour la manifestation de symptômes COVID19.

Une procédure sur la gestion des cas éventuels sera communiquée à tous les agents.

2. L'organisation et l'entretien des bâtiments

- **L'affichage :**

Les consignes générales liées au covid 19 sont affichées à l'accueil du site de Gif-sur-Yvette et sur les portes d'accès aux bâtiments à Cachan. Ces consignes sont également disponibles sur l'intranet.

Dans les toilettes, un affichage rappelle l'importance et la technique d'un lavage des mains en profondeur.

Un marquage guidant les flux de personnes est apposé au sol à l'accueil du site de Gif-sur-Yvette notamment pour éviter les croisements et matérialiser la distance minimale requise entre deux personnes.

Les consignes figureront dans le livret d'accueil du bâtiment lors de sa réédition.

- **L'hygiène :**

La société de nettoyage procède à deux nettoyages par jour en insistant sur les poignées de portes, interrupteurs, toilettes et éviers, rambarde et les poignets de fenêtres. Une procédure spécifique leur a été transmise.

Chacun devra s'assurer de la bonne circulation de l'air en ouvrant les portes et fenêtres au minimum 10 à 15 minutes, trois fois par jour.

- **Les zones communes**

Le port du masque est préconisé dans les zones communes comme les circulations, couloirs, l'accueil, les bureaux partagés, les salles d'expérimentation, ...

• *Bureau partagé*

Le face-à-face est interdit dans les bureaux partagés. La distanciation physique doit être respectée. A défaut, des écrans de protection doivent être mis en place. Le port du masque est préconisé en cas de présence prolongée en simultané ainsi qu'une aération régulière.

• *Circulation*

Afin de limiter autant que possible les contacts dans des espaces restreints, des sens de circulation ont été établis pour rentrer dans l'atrium de Gif-sur-Yvette, et pour circuler dans les espaces communs.

• *Salles de cours et de réunions :*

Les réunions par visio-conférence restent à privilégier
Toutefois, les salles de réunions sont à nouveau accessibles lorsque les réunions ne peuvent pas se tenir à distance.

Leur capacité est divisée par deux avec la possibilité d'occuper une chaise sur deux afin de permettre une distance d'au moins un mètre.

Les salles devront être aérées au moins quinze minutes avant et en continu le temps de la réunion, concours ou cours.

Dans le cas où la distanciation ne peut pas être respectée le port du masque est obligatoire.

- *Bibliothèque*

La bibliothèque reste ouverte selon les modalités définies en **annexe 6 page 18** pour assurer uniquement un service de prêt-retour des documents.

- *Espaces de restauration*

Dans le cadre du maintien de la fermeture des restaurants universitaires, les « café labs » restent ouverts. Il est désormais possible d'y déjeuner en respectant la capacité fixée à une personne par table séparée au minimum de 1 mètre.

Les utilisateurs devront désinfecter les équipements (machine à café, micro-ondes et réfrigérateur) avant et après usage avec les lingettes et désinfectants distribués à leur arrivée.

Les déjeuners ne peuvent plus se prendre au poste de travail dans le respect du règlement intérieur. Il est toujours possible de se restaurer à l'extérieur dans le respect des règles de distanciation.

Les personnels de l'ENS qui bénéficient d'une autorisation d'accès délivrée par la présidence pour se rendre sur site depuis le 18 mai et qui souhaitent demander le remboursement de leurs frais de repas doivent formuler leur demande auprès des services administratifs et fournir les justificatifs correspondants.

- *Parking et navettes*

Le parking de Gif-sur-Yvette sera ouvert. Une notice spécifique sera adressée aux utilisateurs du parking (places de stationnement, accès, sens de circulation).

Les navettes d'accès à l'Ecole reprennent leur activité avec des mesures spécifiques de distanciation depuis le 18 mai.

- *Jardin et balcons extérieurs*

Les consignes de distanciation sociale se maintiennent en extérieur.

- *Locaux d'impression et de stockages :*

L'accès est strictement limité à une personne à la fois avec désinfection obligatoire avant et après utilisation (panneau de contrôle et poignées notamment).

- *Ascenseurs :*
-

L'accès aux ascenseurs n'est possible que pour une seule personne à la fois.

- *Cas particulier des concours :*

Les épreuves écrites du concours se dérouleront du 29 juin au 8 juillet. L'ensemble des règles sanitaires permettant d'assurer la protection sanitaire des candidats mais aussi des personnels mobilisés seront en place. Des consignes spécifiques ont été envoyées avec les convocations aux futurs candidats.

Le service médical assurera une permanence pendant la durée des épreuves.

- *Missions :*

Les missions sont possibles en France et à l'étranger dans les pays ayant ouvert leurs frontières aux français.

Annexe 1 : Liste des personnels à risque

Les personnes dont l'état de santé présente un risque de développer une forme sévère du Covid-19 sont celles souffrant de :

- Maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique)
- Insuffisances respiratoires chroniques
- Mucoviscidose
- Insuffisances cardiaques toutes causes
- Maladies des coronaires
- Antécédents d'accident vasculaire cérébral
- Hypertension artérielle
- Insuffisance rénale chronique dialysée
- Diabètes de type 1 insulino-dépendant et diabète de type 2

Sont également concernées :

- Les femmes enceintes
- Les personnes avec une immunodépression : pathologies cancéreuses et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souches hématopoïétiques, maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur, personnes infectées par le VIH
- Les personnes souffrant de maladie hépatique chronique avec cirrhose
- Obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40

Annexe 2 : Consignes pour les agents devant se rendre sur les sites

Toutes les consignes d'hygiène et de prévention affichées dans l'établissement doivent être scrupuleusement respectées

Les agents doivent respecter les sens de circulation et des escaliers dans l'Atrium ainsi que la capacité des ascenseurs (limitée à 1 personne). La capacité des cafélabs doit être respectée ainsi que les consignes d'utilisation.

Gestes barrières :

- **Distanciation d'au moins un mètre**
- **En dessous d'une distance de 1 mètre, le port d'équipement individuel est obligatoire.**
- **Se laver les mains très régulièrement (toutes les 2 heures et après contact impromptu avec d'autres personnes ou port d'objets récemment manipulés par d'autres personnes)**
- **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- **Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter**
- **Proscrire les poignées de main et accolades**
- **Ne pas se prêter de petits matériels (fournitures...) : attribution personnelle**

Masques :

- Repérer la barrette pince-nez
- La face bleue d'un masque chirurgical doit être à l'extérieur
- Le masque doit être changé toutes les 4 heures
- Les masques doivent être ajustés et couvrir le nez et la bouche
- Les mains ne doivent pas toucher le masque quand il est porté
- Le sens du masque doit être respecté : le nez et la bouche ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque.
- Un masque doit être changé toutes les 4 heures et dès qu'il est sale, endommagé ou humide
- Un lavage des mains est impératif avant de mettre le masque et après l'avoir retiré

Le port du masque ne dispense pas du respect de la distanciation physique et du lavage régulier des mains.

Les masques « grand public » doivent être entretenus et lavés de façon journalière.

Accès :

Les personnels doivent se présenter obligatoirement à l'arrivée et au départ :

- A l'accueil du site de Cachan au 61 avenue du Président Wilson (01 47 40 20 00)
- Au PC sécurité du site de Gif sur Yvette au 4 avenue des Sciences (01 81 87 57 99)

Les équipements de protection individuelle sont disponibles à l'accueil et à la porterie.

Des stations de distribution de gel hydro-alcooliques sont positionnées à la porterie de Cachan et à l'accueil de Gif. Toute personne est dans l'obligation de les utiliser avant d'entrer sur les sites.

Restauration :

Les personnels de l'ENS qui bénéficient d'une autorisation d'accès délivrée par la présidence pour se rendre sur site pourront bénéficier d'un remboursement de leurs frais de repas. Pour cela, ils doivent formuler leur demande auprès de la DAF et fournir les justificatifs correspondants.

Annexe 3 : Identification et suivi des malades covid-19

Chacun doit rester vigilant sur ses propres signes et symptômes de COVID19. Un autodiagnostic peut être réalisé sur le site recommandé par l'APHP-Institut Pasteur : <https://maladiecoronavirus.fr/se-tester>.

Il est rappelé que les agents, et/ou ceux dont un membre du foyer familial (même logement), présentant des symptômes du covid-19 (fièvres, toux, perte du goût et de l'odorat, ...) doivent rester chez eux et prévenir leur responsable hiérarchique qui transmettra l'information à l'établissement via l'adresse générique covid19@ens-paris-saclay.fr

Les agents, présentant des fragilités doivent prendre l'avis du médecin de prévention avant toute prise de poste.

Les agents, dont l'activité nécessite une présence physique sur site et qui ont présenté les symptômes du Covid-19 ou ont été testés positifs, mais sont maintenant guéris, doivent bénéficier d'une vigilance particulière et doivent se signaler auprès du médecin de prévention dans le cadre de l'aptitude à la reprise à l'emploi.

Depuis le 4 mai 2020, le médecin de prévention de l'Ecole assure des vacations à raison de 2h par semaine pour les personnels et les étudiants.

Il peut être contacté par mail, pour les demandes standards (visites) à l'adresse suivante : Yann.legoff41@gmail.com

En cas de symptômes du covid-19, le consulter au **06 15 14 83 27**

Le service de médecine de prévention pourra être sollicité par les acteurs du « contact-tracing » pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable »).

Si un agent présentant des signes se trouve sur l'un des sites de l'école

Il sera demandé à l'agent malade de rentrer à son domicile dans la mesure du possible et après avoir prévenu le médecin de prévention et sa hiérarchie, en appliquant les mesures barrières de façon stricte. Il devra respecter les consignes aux malades, qui sont données sur le site du Gouvernement et appeler son médecin traitant. Les agents malades présentant des signes graves (forte fièvre et / ou gêne respiratoire importante), et uniquement ceux-là, doivent joindre le 15.

Il sera demandé à l'ensemble des agents ayant été en contact étroit et prolongé avec l'agent porteur de rester strictement confiné à leur domicile en quatorzaine en appliquant des mesures barrières strictes :

- Surveiller sa température 2 fois par jour ;
- Surveiller l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires) ;
- Respecter les mesures habituelles d'hygiène, notamment se laver fréquemment les mains avec du savon ou les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique ;
- Dans la vie quotidienne, adopter des mesures de distanciation sociale : saluer sans contact, éviter les contacts proches (réunions, ateliers avec les enfants, etc.) ;
- Dans la vie quotidienne, éviter tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, personnes âgées, personnes handicapées, etc.) ;
- Éviter toute sortie.

Dans le cas où, la personne ne serait pas en mesure de rentrer chez elle

- **Isoler la personne**
- **Prendre contact avec le médecin de prévention ou à défaut son médecin traitant**
- **Contacter le Samu (15) en cas de symptômes graves**
- L'inviter à respirer à travers un linge ou un mouchoir.
- Lui faire porter un masque du type chirurgical.
- Éviter tout contact étroit.
- Éloigner les autres personnes présentes.
- Lister les personnes qui l'ont côtoyé de façon rapprochée et prolongée (+ 15 min) depuis l'apparition des symptômes et dans les 24 heures qui précèdent.

Neutraliser les zones de présence de la personne potentiellement infectée en attendant les résultats des tests :

- Condamner la pièce d'isolement
- Condamner à titre de précaution les locaux non techniques (salle de pause, toilettes...).

En fonction du résultat des tests, procéder au nettoyage standard ou à la désinfection des zones

Ne pratiquer de gestes de premiers secours que pour les urgences vitales. Dans ce cas, la personne portant assistance doit porter un masque et des gants

- En cas d'arrêt cardiaque, ne pratiquer que le massage cardiaque

La personne qui a porté assistance se déséquipe de la façon suivante :

- Se munir d'un sac.
- Retirer les gants
- Se laver les mains
- Retirer le masque.
- Les mettre dans un sac plastique et le fermer.
- Abandonner le tout sur place jusqu'à la désinfection.
- Se laver les mains ou les frictionner avec une solution hydro-alcoolique.

Annexe 4 : Comment se laver les mains

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?

30
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.

- Frottez-vous les mains, paume contre paume
- Lavez le dos des mains
- Lavez entre les doigts
- Frottez le dessus des doigts
- Lavez les pouces
- Lavez aussi le bout des doigts et les ongles
- Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
(INFORMATION IN FRENCH)

0 800 130 000
(toll-free)

Annexe 5 : Comment mettre et enlever un masque

Comment bien utiliser un masque ?



- Avant de mettre le masque, lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.



- Attrapez votre masque par les élastiques et placez-le sur votre visage.



- Dépliez-le de manière à ce que le nez et le menton soient bien couverts.



- Une fois que vous l'avez positionné, vous ne devez plus du tout le toucher.



- Lavez-vous ou désinfectez-vous de nouveau les mains avant de l'enlever.

Les erreurs à éviter



- Porter son masque en dessous du nez ou ne couvrir que la pointe du nez.



- Porter son masque sans recouvrir son menton.



- Toucher son masque une fois qu'il est positionné.



- Baisser le masque sur son menton en le portant comme un collier.



- Réutiliser un masque après l'avoir enlevé.

Annexe 6 : Bibliothèque

Vus le plan de reprise d'activités (PRA) de l'ENS Paris-Saclay, et le projet de circulaire du MESRI du 25 juin, la bibliothèque pourra être à nouveau ouverte aux usagers, dans des conditions permettant le respect des consignes sanitaires.

La fourniture à distance de la documentation électronique et le service de prêt-retour des documents sur rendez-vous devront rester privilégiés.

1. Services

Réouverture au public à compter du 31 août aux horaires habituels (septembre = 9h-18h) sous réserve de modifications dues à l'évolution sanitaire.

Services assurés sur place : travail sur table, prêts-retours, prêt entre bibliothèques, renseignement bibliographique.

Les formations aux ressources numériques et aux logiciels bibliométriques ou de référencement bibliographique seront assurés à distance (le programme et le calendrier seront mis en ligne sur [le site de la bibliothèque](#)).

2. Protocole sanitaire

Distributeur de gel hydro-alcoolique/solution désinfectante dans le sas d'entrée > désinfection des mains obligatoire pour toute personne entrant dans la bibliothèque

Port du masque obligatoire dans toutes les circulations (y compris pour les prêts-retours des documents) et si une distance d'un mètre minimum ne peut être respectée.

Toute personne non munie de masque se verra refuser l'accès à la bibliothèque.

Le port du masque est facultatif pendant le travail sur place

Afin de respecter un distance minimale d'un mètre entre chaque personne, le nombre de places assises disponibles sera limité à une sur deux, y compris dans l'espace multimedia (un PC sur deux, soit 4 postes disponibles), soit environ 60 places.

Les tables, chaises, automate de prêt, copieur, PC et leurs périphériques seront désinfectées après chaque passage.

Les tables, chaises, ordinateurs et périphériques > par le personnel

Le copieur et automate de prêt > par l'utilisateur

Réservation en amont de sa place assise via l'application [Affluences](#)

Si le nombre de réservations est trop important, la durée de travail sur place sera limitée à une demi-journée

Les documents retournés seront soumis à une durée de décontamination (quarantaine) de 3 jours avant remise en rayon.

L'accès direct aux collections est autorisé avec port du masque. Le lavage/désinfection des mains reste le préalable à toute manipulation des documents (emprunts, consultation sur place). Un distributeur de gel hydro-alcoolique sera mis en place.

Pas d'utilisation des mobiliers recouverts de tissu (canapé, pouf) qui ne peuvent être désinfectés après utilisation.

3. Bureau d'accueil (pour le personnel)

Installation d'un plexiglas

Mise à disposition de gel hydro-alcoolique/solution désinfectante

Désinfection du poste de travail à chaque rotation (meuble et matériels informatiques)

La gestion des prêts-retours sera revue.